

Mme Charlina Vitcheva
Directeur général des affaires maritimes et de la pêche
Commission européenne
Rue Jozef II 99
1000 Bruxelles
Belgique

Dun Laoghaire, 28 avril 2023

Chère Madame Vitcheva,

Objet : Déclaration des captures pour les activités de pêche au filet à terre

Le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) souhaite faire le suivi d'un point spécifique soulevé dans l'avis conjoint CC EOS/NSAC 2021 sur la gestion du bar¹, relatif à la déclaration des captures pour les activités de pêche commerciale au filet à terre.

Plus précisément, les CC demandaient la confirmation que l'UE et le Royaume-Uni introduiraient tous deux la déclaration des captures pour les activités de pêche au filet à terre, comme indiqué au point 13 f) ii) du "Compte rendu écrit des consultations sur la pêche entre le Royaume-Uni et l'Union européenne pour 2021".

En effet, certains membres du CC EOS avaient reçu des commentaires de pêcheurs en mer britanniques selon lesquels le gouvernement gallois avait déclaré qu'il n'introduirait pas la déclaration des captures pour les débarquements de bar par les fileyeurs commerciaux à terre au Pays de Galles, malgré l'engagement pris lors des négociations. Le gouvernement gallois avait l'intention de s'appuyer sur le système existant des "acheteurs et vendeurs enregistrés". Cependant, aucune donnée de débarquement n'est disponible pour la pêche au filet de rive galloise depuis 2015, ce qui indique que le système des "acheteurs et vendeurs enregistrés" n'est pas efficace pour la collecte des données relatives à la pêche au filet de rive. Par conséquent, les CC ont demandé que la question soit soulevée au sein du Comité Spécialisé de la Pêche (SCF).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer que cette question a été examinée par le SCF et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer de l'évolution de la situation.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre disposition pour développer cette demande si nécessaire.

Cordialement,



Emiel Brouckaert
Président du CC EOS

¹ [Avis conjoint NSAC/CC EOS sur les mesures de gestion du bar pour 2022](#)